

Rapport P-203 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-203 intitulée: «Sécurisation du passage pour piétons à l'avenue d'Aïre 3».

*CONCLUSIONS*

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 21 mai 2008)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-203 au Conseil administratif.